



Faute professionnelle notaire

Par **quasar3c65**, le **14/12/2010** à **19:14**

Bonjour,

J'ai racheté la part de notre maison à mon ex-compagne en 2007, nous sommes passés devant notre notaire qui a déterminé le prix de rachat. Hors celui-ci a oublié de prendre en compte un prêt à taux zéro lissé à partir de 2017. Je vends aujourd'hui cette maison et celui-ci me réclame de solder le prêt principal plus le prêt à taux zéro. Que dois-je faire, mon ex-compagne ne veut pas payer, le notaire ne semble pas reconnaître sa faute.

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **20:12**

C'est le vendeur qui détermine le prix d'achat et le vendeur qui l'accepte, le notaire ne fait que valider.

Vous étiez le seul emprunteur du PTZ ou c'était à deux ?

Par **quasar3c65**, le **14/12/2010** à **20:30**

Le PTZ était un prêt complémentaire souscrit à deux dont le remboursement était différé à 2017. Le prêt principal a été soldé lors de la vente mais le notaire a oublié de soldé le PTZ.

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **01:04**

Si le prêt a été fait à deux, vous êtes fondé à exiger du co-emprunteur la moitié de ce que vous avez remboursé.